

LES PETITS MURMURES

*Politique de gestion de
la liste d'attente*



INSTALLATION des Remparts

13, rue Couillard
Québec (Québec) G1R 3S8

INSTALLATION de la Colline

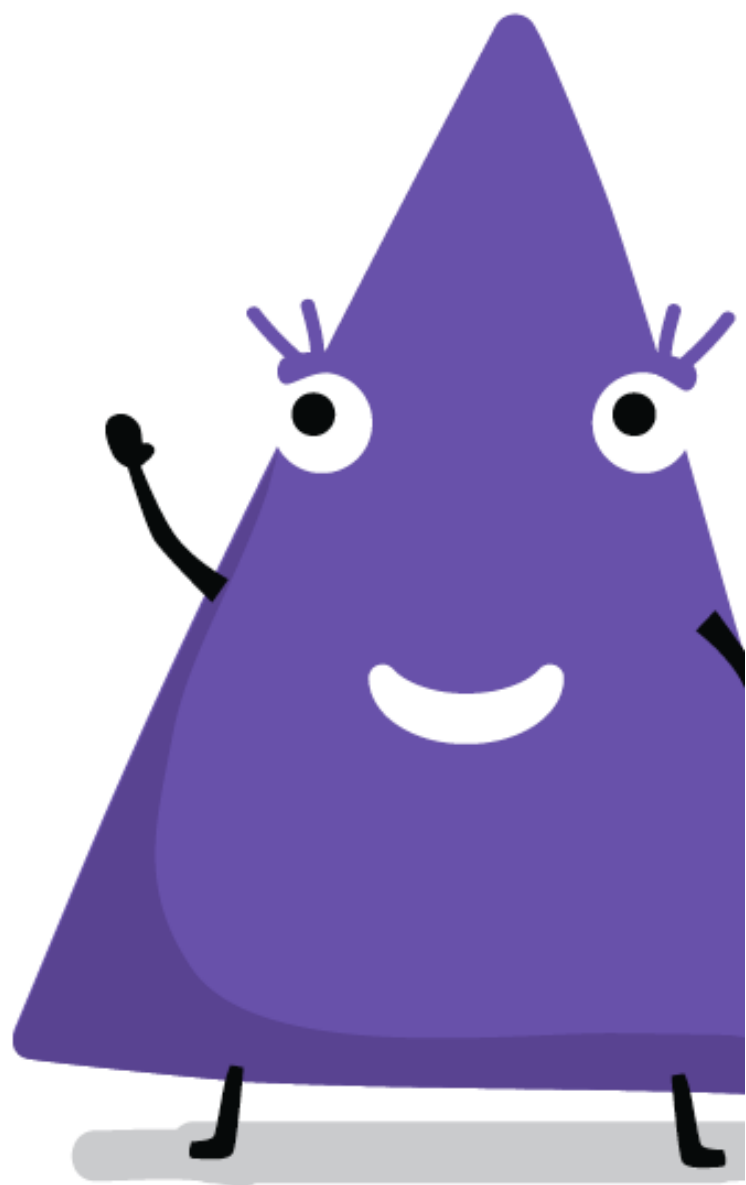
8, rue Cook RC-16
Québec (Québec) G1R 5J8

INSTALLATION des Ursulines

2, rue du Parloir
Québec (Québec) G1R 4M5

POLITIQUE DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

Adoptée par les membres du conseil d'administration du CPE Les Petits Murmures
R : 2022-02-22.04



POLITIQUE DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

Table des matières

PRINCIPES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PLACES AU CPE	4
ENGAGEMENT À RESPECTER	4
PROCESSUS D'INSCRIPTION	4
PRIORITÉ OU CRITÈRE D'ADMISSION	5
INSTALLATION DES REMPARTS	5
INSTALLATION DE LA COLLINE.....	6
INSTALLATION DES URSULINES.....	6
CRITERES GENERAUX S'APPLIQUANT A TOUTES LES INSTALLATIONS VISEES PAR LA PRESENTE POLITIQUE	7
ADMISSION AU CPE.....	7

POLITIQUE DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

Fondé en 1989, le centre de la petite enfance (CPE) Les Petits Murmures est une personne morale sans but lucratif, incorporée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, subventionnée par le ministère de la Famille (MF). En novembre 2015, le CPE Les Petits Murmures se regroupe avec le CPE de la Colline, qui a vu le jour en 1985. À l'été 2017, le CPE Les Petits Murmures aménage une nouvelle installation à l'intérieur des murs du Vieux-Québec au Monastère des Ursulines. Suivant ce regroupement, et cette expansion, le CPE Les Petits Murmures poursuit l'opération de trois installations :

1. L'installation **des Remparts**, située au 13, rue Couillard, jouit d'un protocole d'entente privilégié avec les employés municipaux de la Ville de Québec ;
2. L'installation **de la Colline**, située au 8, rue Cook, jouit d'un protocole d'entente privilégié avec le ministère des Finances du Québec (MFQ) ainsi qu'avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;
3. L'installation **des Ursulines**, située au 2, rue du Parloir, jouit d'un protocole d'entente privilégié avec les employés du CHU de Québec-Université Laval.

PRINCIPES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PLACES AU CPE

Conformément à sa mission et à ses valeurs, le CPE vise notamment à :

- Offrir des places de qualité qui respectent les besoins de chaque enfant ;
- Reconnaître le droit au parent de choisir le service qui lui convient le mieux (temps plein ou temps partiel).

ENGAGEMENT À RESPECTER

Le CPE s'engage à agir avec rigueur et professionnalisme :

- En se dotant de la présente politique de gestion de la liste d'attente et en la respectant ;
- En instaurant un processus de diffusion de l'information basé sur la transparence pour faire connaître la politique de gestion de la liste d'attente.

PROCESSUS D'INSCRIPTION

Pour inscrire un enfant sur la liste d'attente du CPE Les Petits Murmures, les parents doivent le faire via le site www.laplace0-5.com tel qu'exigé par le ministère de la Famille.

POLITIQUE DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

PRIORITÉ OU CRITÈRE D'ADMISSION

Pour les trois installations, nonobstant le lieu de travail des parents ou le lieu de résidence, lorsqu'une place se libère, à condition que le groupe d'âge corresponde à celui de l'enfant, la priorité est donnée :

- 1- À la fratrie (*Conciliation travail-famille*);
- 2- Aux enfants du salarié ou de la salariée titulaire d'un poste permanent. Cependant, un(e) employé(e) dont le lien d'emploi se termine, ne pourra renouveler son (ses) entente(s) de service à l'échéance de celui-ci (ceux-ci) (*Attraction et rétention de personnel*).

Par la suite, le calcul suivant doit être fait pour établir la prochaine priorité, tout en tenant compte du groupe d'âge qui est disponible.

Installation des Remparts

Milieu de travail : **Ville de Québec**

70	Nombre total de places au permis
Moins W	Nombre de places occupées par les enfants des salariées titulaires d'un poste permanent
Moins X	Nombre de places occupées par les enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme appartenant au même groupe (maximum de 6) ⁽¹⁾
Solde (Y)	Nombre de places servant au calcul de la cible à atteindre pour respecter le protocole d'entente avec le milieu de travail
Z= 65 % de Y	Nombre de places priorisées pour les enfants des employés (es) de la Ville de Québec.
70 Moins (W+X+Z)	Nombre de places disponibles pour les enfants des résidents et commerçants du Vieux-Québec d'abord, puis des quartiers voisins.

(1) Conditionnel à ce que le groupe de la Citadelle accueille exclusivement des enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

POLITIQUE DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

Installation de la Colline

Milieu de travail : **Ministère des Finances et ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)**

64	Nombre total de places au permis
Moins X	Nombre de places occupées par les enfants des salariés (es) titulaires d'un poste permanent
Solde (Y)	Nombre de places servant au calcul de la cible à atteindre pour respecter le protocole d'entente avec le milieu de travail
Z= 65 % de Y	Nombre de places priorisées pour les enfants des employés(es) du ministère des Finances et du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.
64 Moins (X+Z)	Nombre de places disponibles pour les enfants des résidents et commerçants du Vieux-Québec d'abord, puis des quartiers voisins.

Installation des Ursulines

Milieu de travail : **Le CHU de Québec-Université Laval**

80	Nombre total de places au permis
Moins X	Nombre de places occupées par les enfants des salariés (es) titulaires d'un poste permanent
Solde (Y)	Nombre de places servant au calcul de la cible à atteindre pour respecter le protocole d'entente avec le milieu de travail
Z= 65 % Y	Nombre de places priorisées pour les enfants des employés(es) du CHU de Québec-Université Laval
80 Moins (X+Z)	Nombre de places disponibles pour les enfants des résidents et commerçants du Vieux-Québec d'abord, puis des quartiers voisins.

POLITIQUE DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

Garde à horaire non-usuelle :

Pour répondre aux besoins des familles qui doivent composer avec un horaire de travail atypique, l'installation des Ursulines peut offrir de la garde à horaire non usuel (GHNU) de soir, du lundi au vendredi jusqu'à minuit et le jour, les fins de semaine, de 7 h à 18 h.

La priorité pour cette liste d'attente est en fonction des dates d'inscription sur la liste d'attente de [La Place 0-5](#) .

L'ouverture d'un groupe de GHNU requiert un minimum d'enfants inscrits qui varie selon des critères de rentabilité et des effectifs disponibles.

Critères généraux s'appliquant à toutes les installations visées par la présente politique

Nonobstant les cas où un maximum local est prévu en proportion ou en absolu dans cette section, le CPE cherchera à maintenir un taux d'occupation maximal.

Exemple : Si 65 % du total des places à l'installation des Remparts qui sont réservées aux enfants d'employés de la Ville de Québec ne peuvent être comblées, la direction comblera les places avec une autre priorité énoncée dans cette politique.

ADMISSION AU CPE

Après la visite et l'acceptation de la place, un délai maximal de cinq jours ouvrables est accordé aux parents afin de remplir les différents formulaires et de fournir les pièces justificatives.

L'enfant est considéré admis lorsque :

- 1) Tous les formulaires sont remplis et signés ;
- 2) Toutes les pièces justificatives sont fournies.

Tous cas litigieux non définis par cette politique seront transmis au conseil d'administration du CPE Les Petits Murmures.